



Facilite le maintien à domicile.

Une équipe de professionnels qualifiés, adhérente aux principes de l'Economie Sociale et Solidaire, sur Hendaye et ses environs.

Pour le plaisir d'accompagner avec discrétion et bienveillance.

**Déclarée et agréée :
n°SAP 89 43 41 296**



Contactez-nous



Vous pouvez nous contacter du lundi au vendredi de 08h30 à 17h00.

**téléphone :
06 61 51 94 81**

**email :
contact@plazerservices.fr**

**site internet :
plazerservices.fr**



Les avantages



- ✓ Vous pouvez choisir vous-même votre auxiliaire de vie**
- ✓ Vous êtes accompagné par notre service qui allège votre rôle d'employeur**
- ✓ En cas d'absence de votre auxiliaire de vie, nous vous proposons une autre personne**
- ✓ Nous réalisons vos démarches administratives ainsi que les formalités sociales et fiscales**
- ✓ Vous avez la garantie d'avoir le même intervenant tous les jours.**



Nos services



- ✓ Aide au lever et au coucher
- ✓ Aide au repas, préparation et aide à la prise des repas, courses
- ✓ Soutien administratif et informatique
- ✓ Accompagnement, courses, promenade, rendez-vous chez le médecin...
- ✓ Soutien des activités intellectuelles (lecture, jeux, discussions.)
- ✓ Présence relationnelle, compagnie
- ✓ Travaux ménagers, repassage, linge, rangement, petit bricolage...



Tarifs 2023



La tarification se réalise par devis gratuit.

Le tarif horaire de base est de 29,80 € ttc, soit = 14,90 € ttc après déduction du crédit d'impôt. Aucun frais d'inscription, ni de résiliation n'est facturé.

Nos tarifs comprennent la présélection de l'intervenant, les formalités liées à son embauche, ainsi que le remplacement de l'intervenant en cas d'absence.

Nos prestations peuvent être réglées par Chèque Emploi Service Universel (CESU) préfinancé et prises en charge sous conditions, par l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), par la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), par l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH) et dans certains cas l'Assurance Maladie.

Le mode mandataire



- Vous êtes l'employeur de votre auxiliaire de vie.
- Vous avez la possibilité de la choisir vous-même ou de demander au service mandataire de vous proposer une personne.
- Vous êtes accompagné(e) dans vos démarches administratives liées à l'emploi (contrat de travail, bulletin de paie) par PLAZER SERVICES avec qui vous avez signé un contrat de mandat.
- Vos déclarations fiscales et sociales liées à l'emploi sont réalisées pour votre compte par le service mandataire.
- Vous pouvez souscrire une assurance IRCM pour prendre en charge les auxiliaires de vie.